



Annuaire National des Experts Immobiliers

Le site de l'expertise immobilière

Numéro 1 - Juin 2006

www.anei.fr

Flash infos.news

www.anei.fr

Cher abonné,

Afin de nous permettre de communiquer avec vous entre deux news letters et quand l'actualité le nécessitera, nous vous ferons parvenir ce flash infos.

Suite au premier numéro de notre news letter Anei.news, nous voulons vous préciser 3 points concernant :

- **L'état parasitaire pour les termites :**
Il est toujours valable 3 mois. Mais un projet de loi est en cours visant à modifier sa date de validité pour le passer de 3 à 6 mois. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé dès que le décret qui modifiera cette date de validité sortira.
A suivre...

- **Le DPE (Diagnostic de performance énergétique) :**
Théoriquement, il devrait rentrer en vigueur le 1^{er} juillet selon la loi de simplification du droit du 9 12 04 (Article 41, JO du 10 12 04). Mais le décret d'application qui définit son contenu, les méthodes à appliquer et les compétences requises pour l'établir n'est toujours pas paru et il ne semble pas que ce décret sorte pour le 1^{er} juillet. Par conséquent l'application du DPE ne pourra pas se faire à la date requise par la loi.
A suivre...

- **Le CREP (Constat de risque d'exposition au plomb) :**
Ce nouveau constat pour les locations rentrera en application en juillet 2008 et non en juillet 2007 comme nous l'avons indiqué sur Anei.news.

Rendez-vous pour notre prochaine News letter : fin juin
En attendant, n'hésitez pas à nous rendre visite sur notre site : www.anei.fr

La direction de l'ANEI